



AG de l'UNSS- 21/09/19

Intervention liminaire SNEP-FSU

On ne peut faire l'économie, à cette rentrée en assemblée générale du sport scolaire de second degré, d'évoquer en quelques mots le contexte dans lequel il se situe. Après le gel de la valeur du point d'indice, le jour de carence, le report d'une partie de PPCR, l'augmentation de la CSG non compensée entièrement ... et l'absence de dialogue social avec les organisations syndicales sur de très nombreux dossiers, les personnels et parmi eux les enseignants d'éducation physique et sportive, animateurs d'AS, sont pris entre plusieurs feux et les inquiétudes sont vives. D'un côté les transformations voulues pour la Fonction publique va les impacter dans les modalités de déroulement de leur carrière, dans le suivi de cette dernière, dans des recrutements qui risquent de s'amoinrir si l'on veut privilégier une voie de précarisation via la contractualisation, le recul des services publics... de l'autre, on légifère par des réformes technocratiques et structurelles une école dite de la confiance dont on voit quotidiennement par les différents témoignages qu'il est souhaité que les enseignants deviennent des applicateurs zélés en les privant de toute expression et regard critiques. Les pressions et menaces n'ont jamais été aussi fortes et importantes que ces derniers temps. A cela s'ajoutent bien évidemment les réformes en cours dans les lycées généraux, technologiques et professionnels, les réformes certificatives, les réformes des contenus dont nous avons déjà dit ici tout « le bien » qu'exprime la profession... Les prises de distance avec ce qui fonde le cœur du métier des enseignants d'EPS, c'est-à-dire les Activités Physiques Sportives et Artistiques, vont à rebours d'une longue histoire de la discipline et de la visée présidentielle pour une « nation de sportifs ». Comment donner l'envie et le goût d'une pratique physique quand l'école poursuit des objectifs généraux qui ne mettent pas au cœur et au centre lesdites pratiques ?

Le mouvement sportif l'a bien perçu au moment d'une grande mutation au sein du ministère des sports qui bouleverse les politiques publiques du sport dont le sport scolaire et l'EPS sont des maillons essentiels s'adressant à toute une génération. Le CNOSF l'a bien compris

lorsque son président annonce en réunion publique que le rôle de l'école est d'instruire et que l'éducation par le sport c'est aux clubs sportifs de l'assurer... Alors qu'il faudrait construire des complémentarités, c'est la concurrence qui trouve ici un regain de vigueur.

L'ensemble de ces réformes risque d'avoir un impact conséquent à termes sur le sport scolaire et les enseignants en sont bien conscients.

Face à cela, les personnels se sont mobilisés les 9 et 18 mai dernier, ils se sont aussi mêlés à la manifestation contre le détachement des CTS le 9 mai parce qu'il ne faut pas oublier que nombre d'entraîneurs nationaux, celles et ceux qui ont des résultats internationaux remarquables ont été pour beaucoup enseignants d'EPS !

Sur le sport scolaire plus spécifiquement

L'augmentation de 10% du prix du contrat licence a certes permis d'équilibrer le budget mais elle n'a pas apporté d'air aux trésoreries des AS qui ont à faire face à toujours plus de dépenses notamment pour les transports. Les crédits d'animation sont en diminution dans les services régionaux (baisse moyenne de 20 000€) et nourrissent une certaine défiance envers l'UNSS dans l'incapacité qu'elle est à venir en aide aux AS pour organiser leurs pratiques quotidiennes et permettre les déplacements pour les rencontres inter-établissements.

Des Forfaits AS réglementaires ont été refusés en 2017-2018 à Créteil, Paris, Toulouse, des craintes subsistent pour 2018-2019 à Aix, Nice, Toulouse ou encore Bordeaux...

Les mercredis après-midi qui sont utilisés pour les cours (30% dans les lycées et 42% dans les LP d'après les chiffres de l'an dernier) et qui risquent de l'être bien plus encore pour répondre aux contraintes d'emplois du temps rendus parfois impossibles avec la réforme des lycées .

Les grandes régions qui fusionnent les subventions des services régionaux UNSS comme à Aix/Nice ou Caen/Rouen avec des retombées inévitables sur les nouveaux équilibres à créer voire même, par exemple, qui conduisent à une perte sèche de 100 000€ pour Aix/Nice.

L'ensemble de ces quelques éléments ne nous place pas dans une situation où nous pourrions regarder l'avenir avec sérénité.

S'agissant des cadres UNSS, nous sommes satisfaits d'avoir (enfin) été entendus pour la reconnaissance de la fonction d'adjoint dans les services départementaux et régionaux (cf. arrêté du 8 avril 2019) pour l'éligibilité à la classe exceptionnelle. Il s'agissait ici d'un principe d'équité compte tenu des missions dévolues aux uns et aux autres. Par contre, il est urgent de trouver les voies et moyens pour que les fonctions de directeurs/directrices nationaux adjoints soient reconnues et puissent ouvrir droit à l'accès au premier vivier de la classe exceptionnelle. On peut d'ailleurs s'interroger également sur l'éligibilité des fonctions de directeur FFSU qui, si on est logique avec la volonté du gouvernement de développer la pratique sportive du plus grand nombre, devrait reconnaître le rôle que joue le sport universitaire à une période de la vie où c'est justement important de continuer à développer l'appétence aux pratiques sportives.

Sur le recrutement des cadres, le faible nombre de candidatures, particulièrement des Femmes, doit nous interroger. La charge de travail, l'insuffisance - voire l'absence - dans certains services, de personnels de droit privé ou d'adjoint, peut-être l'une des hypothèses. D'autres peuvent venir s'y ajouter : le niveau des indemnités accessoires, des conditions d'examen des candidatures différentes selon les académies et des retours tardifs des suites données.

Enfin, pour terminer ce rapide tour d'horizon, le sport scolaire connaît de nombreuses réussites et des taux de licencié-es exceptionnels grâce à l'investissement de l'ensemble des acteurs. Il faut que nous en ayons collectivement conscience à l'heure où se multiplient les attaques dans différents rapports. Le prochain à l'écriture au sein de la cour des comptes ne devrait malheureusement pas échapper à la règle... Les assertions et poncifs y seront nombreux (comme à l'habitude pourrait-on dire). Encore une fois, ce sera à nous de faire la démonstration et de faire la preuve qu'ils sont dans l'erreur.

Comme à l'habitude, je tiens à remercier l'ensemble de la structure pour la qualité du travail fourni (études et documents) pour la tenue des instances.

Merci de votre attention !